



TRAVAILLER EN PLEINE SECURITE

**Guie sur la securité
pour les travailleurs
étrangers en Italie**



Questa guida
è realizzata con il contributo di:



Aziende servizi sanitari FVG
Servizi di prevenzione e sicurezza
negli ambienti di lavoro

a cura di



Associazione lavoratori emigrati
del Friuli Venezia Giulia

Via Malignani 8 - 33100 UDINE

Tel. 0432.479562

Fax 0432.487119

alef@alef-fvg.it

www.alef-fvg.it

con la collaborazione di



Cgil - Friuli Venezia Giulia

via Vidali 1 - 34121 Trieste

Tel. 040.662003

Fax 040.768844

fvg@mail.cgil.it

www.fvg.cgil.it

POUR UN TRAVAIL PLUS SÛR, POUR UNE SOCIÉTÉ MEILLEURE

Le projet "Les travailleurs étrangers et la sécurité en milieu de travail" présenté par l'ALEF (Association des Travailleurs Émigrants) et réalisé en collaboration avec la CGIL (Confédération Générale Italienne des Travailleurs) du Frioul-Vénétie Julienne dans le cadre de la collaboration "Insieme per i diritti" (Ensemble pour les droits) représente sans aucun doute une expérience pilote de recherche-action de premier plan dans notre région et l'une des plus significatives au niveau national.

Dès l'an 2000, lorsque ALEF et CGIL commencèrent à s'occuper systématiquement de ce problème, en particulier en ce qui concerne les travailleurs immigrés, la région autonome du Frioul-Vénétie Julienne a voulu soutenir de façon concrète ces initiatives, du fait de la qualité des projets, de l'originalité des outils proposés et surtout de la centralité de ce thème quant à la vie et au bien-être de dizaines de centaines de travailleurs et de travailleuses immigrés qui vivent avec nous et travaillent dans les entreprises de la région.

Il s'agit également d'une juste et nécessaire démonstration de gratitude à l'égard des associations et du monde syndical qui ont axé leur attention sur les thèmes de l'intégration sociale et de l'accueil d'une partie, désormais importante du monde du travail à laquelle n'est souvent offerte qu'une relation formelle ou qui, le plus souvent, est l'objet de campagnes d'opinion à caractère raciste.

Le Guide à la sécurité en milieu de travail des travailleurs étrangers en Italie que nous présentons ici n'est pas qu'une simple réimpression d'une édition précédente dûment mise à jour; il s'agit tout d'abord de la confirmation de la validité d'un outil de communication et du bien-fondé de la méthode choisie. L'information par le biais des bandes dessinées et des images est en mesure d'atteindre la cible plus rapidement et avec efficacité, surtout si soutenue par une définition des contenus attentive, rigoureuse et compétente.

Le succès de l'édition précédente – nous en sommes certains – sera confirmé par la nouvelle édition, qui offre un nombre supérieur de traductions pour pouvoir s'adresser à un plus grand nombre de travailleurs et ouvriers du territoire.

ROBERTO ANTONAZ

*Conseiller régional pour les identités linguistiques et les migrants,
à l'instruction, à la culture, au sport,
aux politiques de la paix et de la solidarité*

EZIO BELTRAME

Conseiller Régional à la Santé

INDIRIZZI UTILI - ADRÉSSES UTILES

CGIL-ALEF – UFFICIO DIRITTI				
		Telefono	Fax	
Trieste	Via Ponderes 8	040.3788232	040.772474	trieste@mail.cgil.it
Gorizia	Via XXIV Maggio 1	0481.33411	0481.536531	gorizia@mail.cgil.it
Monfalcone	Via Pacinotti 21	0481.416424	0481.411994	fion.monfalcone@fvg.cgil.it
Udine	Via Bassi 36	0432.550350	0432.545970	immigrazione@fvg.cgil.it
Gemona	Via Campagnola 15	0432.970293	0432.970432	immigrazione@fvg.cgil.it
Pordenone	Via S. Valentino 30	0434.545117	0434.532154	immigrazione@fvg.cgil.it
AZIENDE SERVIZI SANITARI – Prevenzione e sicurezza degli ambienti di lavoro				
		Telefono	Fax	
Trieste - Ass 1	P.le Canestrini 2	040.3997402	040.3997403	segreteria.uopsal@ass1.sanita.fvg.it
Monfalcone - Ass 2	Via Galvani 1	0481.487629	0481.487628	medlav@ass2.sanita.fvg.it
Gemona - Ass 3	P.za Baldissera 1	0432.989500	0432.989520	dip@ass3.sanita.fvg.it
Udine - Ass 4	Via Chiusaforte 2	0432.553260	0432.553910	psal@ass4.sanita.fvg.it
Palmanova - Ass 5	Fraz. Sottoselva	0432.921574	0432.921590	dip-uopsal@ass5.sanita.fvg.it
Pordenone - Ass 6	V. Vecchia Ceramica 1	0434.369800	0434.369924	carlo.venturini@ass6.sanita.fvg.it
INAIL – Istituto nazionale per l'Assicurazione contro gli infortuni sul lavoro				
		Telefono	Fax	
Trieste – dir. regionale	Via Fabio Severo 12	040.6729222	040.6729348	friuli@inail.it
Trieste	V. Teatro Romano 18	040.6729222	040.6729202	trieste@inail.it
Gorizia	Via Roma 20	0481.59822	0481.59850	gorizia@inail.it
Monfalcone	Via Cosulich 4	0481.71522	0481.71550	monfalcone@inail.it
Udine	Piazza Duomo 7	0432.240222	0432.240240	udine@inail.it
Cervignano	Via Roma 97	0431.370297	0431.34105	cervignano@inail.it
Tolmezzo	Tolmezzo Via Del Din 11	0433.48222	0433.48250	tolmezzo@inail.it
Cividale - c/o Inps	Loc. Carraria 49	0432.700047	0432.700512	
Pordenone	V. Vecchia Ceramica 3	0434.500222	0434.500234	pordenone@inail.it
Spilimbergo - c/o Inps	Via Barbacane 2	0427.40142	0427.40143	

CE SOIR ON PARLE DE LA SECURITE

Personnages



Agostino



Ali



Berisha



Gerry



Giuseppe



Ioan



Lassana



Mactar



Nur

*Un soir de juillet,
dans une maison de Udine, des amis
se sont réunis pour voir un film*







1955 - D.P.R. 27.04.55 N.547 (DÉCRET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE)

"RÈGLEMENTATIONS POUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS AUX TRAVAUX"

IL Y A 406 ARTICLES, QUI DÉCRIVENT LES CHOSES QU'ON DOIT FAIRE POUR LA PRÉVENTION DANS L'ENDROIT DE TRAVAIL ET QUAND ON UTILISE LES MACHINES ET LES ÉQUIPMENTS DE TRAVAIL.



1955 - D.P.R. 27.04.55 N.547 (DÉCRET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE)

"RÈGLEMENTATION POUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS EN MATIÈRE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION"

ELLES RÉGLEMENT LES MESURES DE SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION.



1956 - DPR 19.03.56 N.303

"RÈGLEMENTATIONS GÉNÉRALES POUR L'HYGIÈNE AU TRAVAIL"

ELLES DÉTERMINENT LES RÈGLES ESSENTIELLES POUR PROTÉGER LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS PENDANT LE TRAVAIL. ELLES PARLENT EN PARTICULIER DE BRUIT, DE VIBRATION, DE MATIÈRES DANGEREUSES, DE PREMIERS SECOURS AINSI QUE D'ILLUMINATION, DE CHANGEMENT D'AIR, DE TOILETTES ET DE VESTIAIRES.



1970 - LOI 20.05.70 N.300 ART.3 (DROITS DES TRAVAILLEURS)

CET ARTICLE RECONNAÎT AUX TRAVAILLEURS LE DROIT AU CONTRÔLE ET À LA SURVEILLANCE, ELLE FAIT AUSSI DES PROPOSITIONS CONCERNANT LA RECHERCHE ET L'ATTUATION DES MESURES NÉCESSAIRES POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ SUR LE POSTE DE TRAVAIL.



1991 - D.LOI. 15.08.91 N.277

"ATTUATION DES DIRECTIVES CEE N.80/1107, 82/605, 83/188, 88/642, EN MATIÈRE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LES RISQUES DÉRIVANT D'EXPOSITION AUX AGENTS CHIMIQUES, PHYSIQUES ET BIOLOGIQUES PENDANT LE TRAVAIL SELON LA RÉGLEMENTATION DE L'ART.7 DE LA LOI 30 JUILLET 1990, N.212"

IL ÉTABLIT LES RÈGLES NÉCESSAIRE À PROTÉGER LES TRAVAILLEURS CONTRE L'ÉXPOSITION AU PLOMB, A L'AMIANTE ET AU BRUIT.



1994 - LEGISLATIVE DECREE D.19.09.94 N. 626

"ATTUATION DES DIRECTIVES CEE 89/391/CEE, 89/654/CEE, 89/655/CEE, 89/656/CEE, 90/269, 90/270, 90/394, 90/679 SUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS"

IL ÉTABLIT LES RÈGLES POUR L'ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ DANS L'ENTREPRISE.





LE DROIT D'ÊTRE SOUMIS A UNE SURVEILLANCE SANITAIRE SUFFISANTE



LE DROIT DE QUITTER LE POSTE DE TRAVAIL EN CAS DE GRAVE ET IMMINENT DANGER.



LE DROIT D'AVOIR UN REPRÉSENTANT POUR LA SÉCURITÉ



ILS ME SEMBLE QUE CE SOIENT DES CHOSSES SACRÉES.



JUSQU'À MAINTENANT VOUS NOUS AVEZ PARLÉ DE LA RESPONSABILITÉ, DES DROITS ET DES DEVOIRS DU TRAVAILLEUR...



... EST-CE QU'IL EXISTE AUSSI D'AUTRES RESPONSABILITÉS POUR NOTRE SÉCURITÉ?

BIEN SÛR NUR!



LE TRAVAILLEUR EST LE PREMIER À ÊTRE RESPONSABLE DE SA SÉCURITÉ...

EST-CE QU'IL EXISTE D'AUTRES PERSONNES RESPONSABLES... LES-VOILÀ.



FAITES LES VOIR À NOUS AUSSI.

L'EMPLOYEUR

C'EST LE PRINCIPAL DESTINATAIRE DES RÉGLEMENTATIONS SUR LA SÉCURITÉ. IL DOIT METTRE À DISPOSITION TOUT CE QUE SERT AFIN DE GARANTIR NOTRE SÉCURITÉ PERSONNELLE.

LE RESPONSABLE DU SERVICE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION (RSPP)

IL S'AGIT DE LA PERSONNE QUI COORDONNE ET QUI ORGANISE LA SÉCURITÉ DE LA PART DE L'EMPLOYEUR.



LE MÉDECIN COMPÉTENT

IL EST PRÉSENT DANS TOUTES LES ENTREPRISES OÙ LA SURVEILLANCE SANITAIRE EST OBLIGATOIRE.

1. IL FAIT LES EXAMENS MÉDICAUX.
2. IL DONNE SON JUGEMENT SUR L'ADMISSIBILITÉ À LA TÂCHE SPÉCIFIQUE.
3. IL PRÉPARE LE PREMIERS SECOURS.
4. IL FAIT DES VISITES AU POSTE DE TRAVAIL ET IL PREND PART AUX RÉUNIONS.
5. IL FOURNIT LES RENSEIGNEMENTS AUX TRAVAILLEURS CONCERNANT LES ASPECTS SANITAIRES.

LE REPRÉSENTANT DES TRAVAUX POUR LA SÉCURITÉ (RTS)

IL EST LA PERSONNE QUI NOUS REPRÉSENTE PRÈS DE LA SOCIÉTÉ:

1. IL A ACCÈS AUX POSTES DE TRAVAIL OÙ IL SE RENSEIGNE SUR LA SÉCURITÉ.
2. L'ENTREPRISE LE CONSULTE POUR TOUTES LES QUESTIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ.
3. IL PREND PART AUX RÉUNIONS.
4. IL EST PRÉSENT PENDANT LES VISITES D'INSPECTION.

VOUS DEVEZ SAVOIR QUE
LES LOIS ET LES DISPO-
SITIONS D'ENTREPRISE ONT
PEU DE VALEUR SANS
NOTRE CONTRIBUTION...



J'AI ÉTÉ À L'UNIVERSITÉ,
MAIS JE SUIS TROP BÊTE
POUR COMPRENDRE TOUT
ÇA.

C'EST PAS VRAI!
C'EST SIMPLE.



... NOUS DEVONS TOUS LES
CONNAÎTRE!

C'EST VRAI MACTAR

QU'EST-CE
QU'ON
DOIT FAIRE?



D'ABORD, IL EST IMPORTANT
DE MAINTENIR UN
COMPORTEMENT CORRECT
SUR POSTE DE TRAVAIL,
PAR EXEMPLE:

ÉVITER DE FAIRE DES FARCES
AUX COLÈGUES OU DE LES
DISTRAIRE PENDANT LEUR
TRAVAIL.

FAIRE TOUJOURS ATTENTION
PENDANT LES DIFFÉRENTES OPÉ-
RATIONS SUR LES POSTES DE TRAVAIL.

RESPECTER LES RÈGLES DE COM-
PORTEMENT ET LES DISPOSITIONS
DES LOIS EN VIGUEUR.



TU VOIS GERRY? IL EXISTE
DES RÈGLES DE COMPORTE-
MENT AU TRAVAIL, DE COM-
PORTEMENT EN CAS D'ACCI-
DENT ET DE FEU, QUE L'OU-
VRIER DOIT OBSERVER...

... ALLONS PAR ORDRE.
COMMENÇONS PAR LES
RÈGLES DE COMPORTEMENT
SUR LE LIEU DE TRAVAIL.



AFIN D'ÉVITER LES ACCIDENTS IL
FAUT MAINTENIR TOUJOURS LE
POSTE DE TRAVAIL PROPRE ET
BIEN RANGÉ, FAISANT
PARTICULIÈREMENT ATTENTION
AU PLANCHER ET AUX
ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL.



SE RAPPELER QUE LES PRODUITS
CHIMIQUES PEUVENT PROVOQUER
DES MALADIES, MÊME GRAVES.



SE PROTÉGER DU BRUIT PARCE
QU'IL PEUT NOUS FAIRE DEVENIR
SOURD.



LE MANQUE DE RESPECT DES DISPOSITIFS DE PROTECTION PEUT GÉNÉRER DES ACCIDENTS TRÈS GRAVES ET PARFOIS, MÊME LA MORT.



EN CAS DE NÉCESSITÉ, UTILISER TOUJOURS LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ INDIVIDUELS TELS QUE, PAR EXEMPLE DES GANTS, DES MASQUES, DES CHAUSSURES DE TRAVAIL, UN CASQUE, DES SERRE-TÊTES, DES PROTECTIONS CONTRE LE BRUIT, LA CEINTURE DE SÉCURITÉ, ETC.



RESEPECTER TOUJOURS LA SIGNALISATION DE SÉCURITÉ PRÉSENTE SUR LES POSTES DE TRAVAIL. LES PANNEAUX AFFICHÉS DANS L'ENTRÉE DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS COMME CEUX QUE NOUS TROUVONS SUR LES ROUTES.



FERMER TOUJOURS LES BOITES CONTENANT LES PRODUITS CHIMIQUES LORSQU'ILS NE SONT PAS UTILISÉS. OBSERVER TOUJOURS STRICTEMENT LES INDICATIONS ET LES PRÉSCRIPTIONS DES ÉTIQUETTES ET DES INSTRUCTIONS POUR LA SÉCURITÉ DES PRODUITS UTILISÉS.



UTILISER LES OUTILS DE TRAVAIL UNIQUEMENT POUR L'UTILISATION PRÉVUE. NE PAS UTILISER CEUX QUI SONT DÉTÉRIORÉ OU EN MAUVAIS ÉTAT.



NE PAS ENLEVER OU ENDOMMAGER LES APPAREILS DE SÉCURITÉ COMME PAR EXEMPLE LES MICRO-COMMUTATEURS, LES PROTECTIONS DES PARTIES MOBILES, LES BOUTONS DE SÉCURITÉ, LES APPAREILS D'ALARME, ETC.



NE JAMAIS FAIRE DES INTERVENTIONS SUR LES OUTILS EN MOUVEMENT. TOUTEFOIS, ÉVITER DE LUBRIFIER ET DE RÉPARER LES DIFFÉRENTES PIÈCES DES MACHINES EN MOUVEMENT.



NE JAMAIS FAIRE DES INTERVENTIONS SUR LES PARTIES EN TENSION. NE JAMAIS INTERVENIR SUR LES PANNEAUX ÉLECTRIQUES SI VOUS N'AVEZ PAS LA FORMATION NÉCESSAIRE. ÉVITER DE FAIRE DES CONNEXIONS ÉLECTRIQUES AVEC LES MAUVAIS MOYENS.



NE PAS UTILISER DES VÊTEMENTS QUI PEUVENT S'ENTORTILLER DANS LES MACHINES SUR LE POSTE DE TRAVAIL.



NE PAS UTILISER DES CHAUSSURES QUI NE SONT PAS RÉGLEMENTAIRES TELLES QUE, PAR EXEMPLE, DES SANDALES OU DES SABOTS, ETC.



NE PAS UTILISER DES MATIÈRES TOXIQUES OU DE L'AIR COMPRIMÉ POUR LE NETTOYAGE PERSONNEL ET/OU LE NETTOYAGE DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL.



NE PAS PENCHER LE DOS QUAND VOUS SOULEVEZ DES MATÉRIEAUX LOURDS: CONCENTRER LE FORCES SUR LES JAMBES EN TENANT L'OBJET PRÈS DU CORPS.



ÉVITER DE LEVER DES MATÉRIAUX LOURDS AVEC LES MAINS. UTILISER LES CHARIOTS ÉLEVATEURS OU FAITES-VOUS AIDER PAR UN COLLÈGUE.



PENDANT LE MOUVEMENT MANUEL DE MATÉRIELS, ÉVITEZ DE FAIRE SUBIR À LA COLONNE VERTÉBRALE DES TORSIONS CONTINUES.



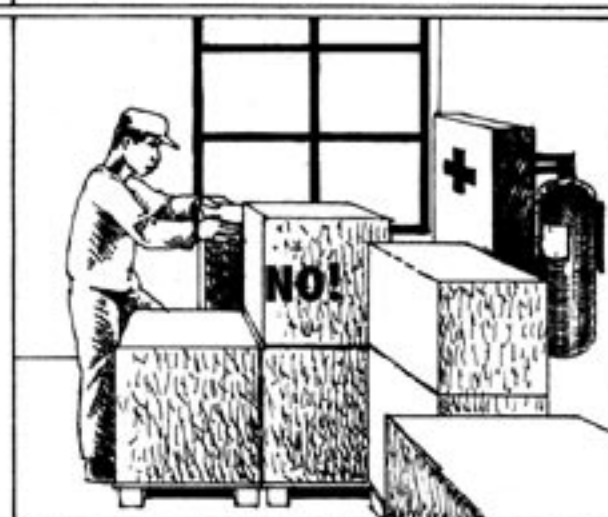
PENDANT L'EMPLOI D'UN CHARIOT ÉLEVATEUR, RESPECTER LA CAPACITÉ DE POIDS DE LA MACHINE. ÉVITER DE FAIRE PASSER LES POIDS AU-DESSUS DES PERSONNES, DES POSTES DE TRAVAIL OU DE PASSAGE.



PENDANT L'UTILISATION DES CHARIOTS ÉLEVATEURS MODÉRER LA VITESSE ET UTILISER LES ZONES DE PASSAGE POUR LES MOYENS MÉCANIQUES. IL EST INTERDIT D'UTILISER LES CHARIOTS POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES.



NE PAS DÉPOSER DES MATÉRIAUX DEVANT LES EXTINCTEURS, LES BOUCHES D'INCENDIE, LES SORTIES DE SECOURS ET DANS LES ZONES DE PASSAGE ET DE SORTIE.



NE PAS MANGER, BOIRE, OU FUMER DANS LES POSTES DE TRAVAIL. UTILISER LES ENDROITS PRÉVUS.



RESPECTER TOUJOURS LES
INTERDICTIONS DE FUMER SELON
LES PANNEAUX DE SIGNALISATION.



... CE SONT SEULEMENT
QUELQUES-UNES DES NOMBREU-
SES RÈGLES DE COMPORTEMENT.



DE COMPRENDRE COMMENT ON
DOIT SE COMPORTEER AU TRAVAIL!



... QU'EST QU'IL Y A MAINTENANT
EN CE QUI CONCERNE
LES RÈGLES.

IL Y A LES RÈGLES DE COM-
PORTEMENT EN CAS D'AC-
CIDENT...



INDIQUER IMMÉDIATEMENT AU
CHEF N'IMPORTE QUEL ACCIDENT,
AINSI QUE LES PETITES
BLESSURES QUI NE NÉCESSITENT
PAS L'ÉLOIGNEMENT DU POSTE
DE TRAVAIL.



EN CAS D'ACCIDENT, INFORMER
LA PERSONNE RESPONSABLE DE
PRÉVENTION ET DE PROTECTION
(RSPP) ET L'ÉQUIPE DE SECOURS
OU LE 118.



NE PAS ESSAYER DE DÉPLACER LE
BLESSÉ APRÈS UNE CHUTE.



SE SOUVENIR DE PORTER
IMMÉDIATEMENT À L'ENTREPRISE
LE CERTIFICAT MÉDICAL CONCER-
NANT L'ACCIDENT. L'ENTREPRISE
DOIT DÉNONCER À L'INAIL L'ACCI-
DENT DANS LES 48 HEURES SUI-
VANTES.



À LA FIN DE LA PÉRIODE DE L'ACCIDENT, SE RAPPELER DE PORTER LE CERTIFICAT MÉDICAL À L'ENTREPRISE.



ENFIN, IL EXISTE LES RÉGLES DE COMPORTEMENT EN CAS DE FEU.



C'EST MOI QUI EN PARLE!



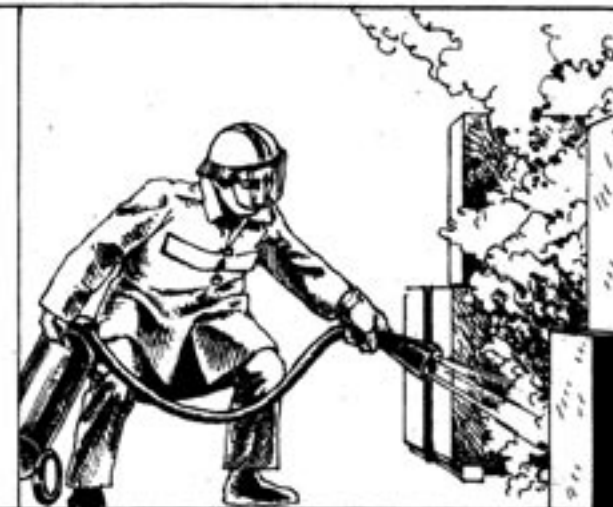
J'AI FAIT LE COURS DE FORMATION DANS MA SOCIÉTÉ.



D'ABORD IL FAUT SE MAINTENIR CALME.



LE PERSONNEL QUALIFIÉ PRESENT DOIT FAIRE FACE À L'INCENDIE EN UTILISANT DES APPAREILS ADÉQUATS PENDANT QUE LES AUTRES QUITTENT LE LIEU EN AVERTISSANT L'ÉQUIPE ANTI-INCENDIE DE L'ÉVÉNEMENT

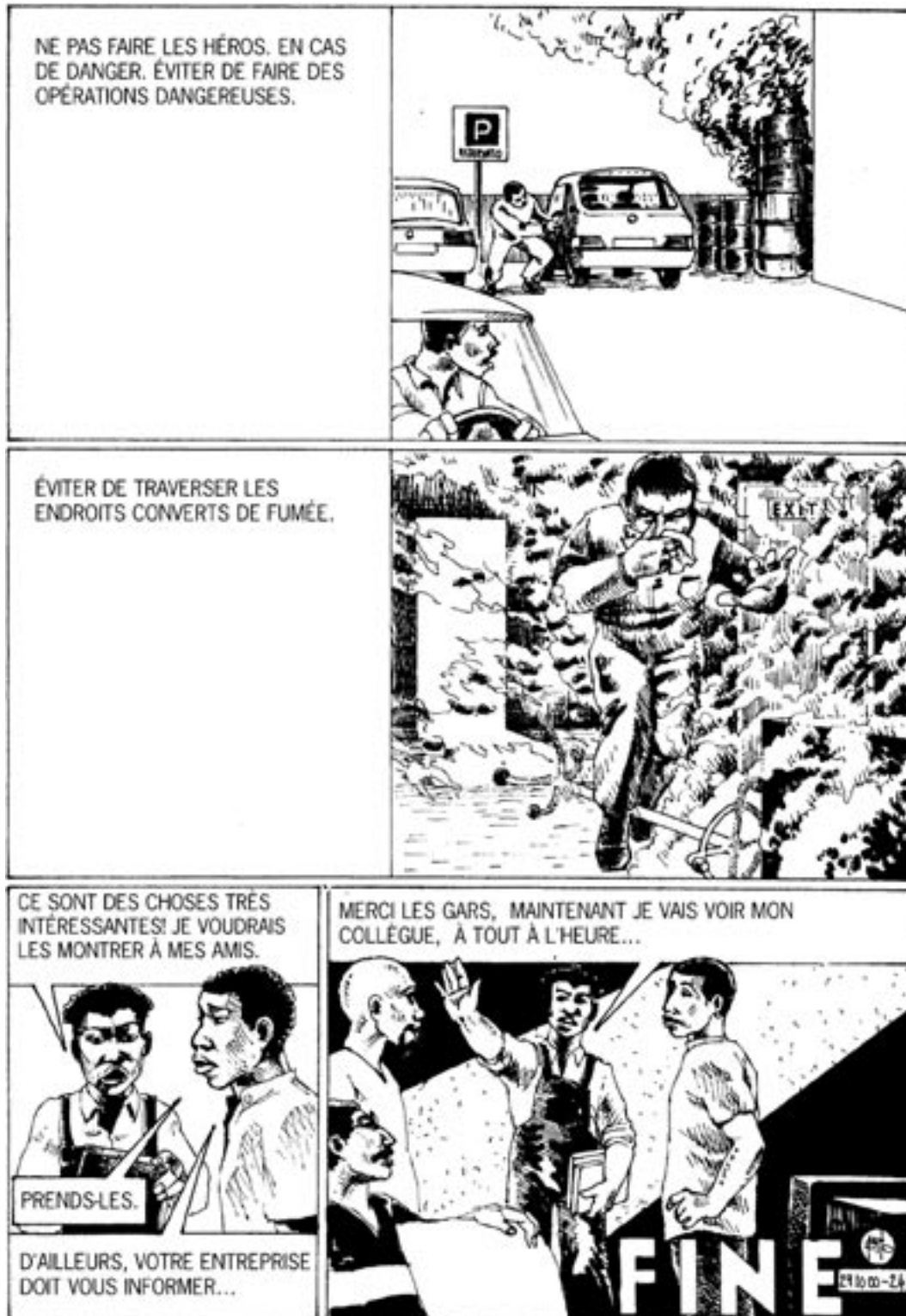


S'IL EST NÉCESSAIRE, L'ÉQUIPE ANTI-INCENDIE APPLIQUERA TOUT CE QUI EST PRÉVU PAR LE PLAN DE SÉCURITÉ DE L'ENTREPRISE: ÉVACUATION, APPEL AU NUMÉRO 115, ETC.



SUIVRE TOUJOURS LES INDICATIONS DONNÉES PAR L'ÉQUIPE ANTI-INCENDIE.





SEGNALI DI DIVIETO – PANNEAUX D'INTERDICTION

Questi segnali vietano comportamenti che possono causare pericoli a se stessi o agli altri

Ces signaux interdisent de comportements qui peuvent causer dangers

Caratteristiche

- forma **rotonda**
- immagine **nera** su sfondo **bianco**, bordo e barra trasversale **rossa**

NON SI DEVE FARE, È VIETATO



Caractéristiques

- forme **circolare**
- image **noire** sur fond **blanc**, bordure **rouge**, bande diagonale **rouge**

IL EST INTERDIT!

ESEMPI – EXEMPLES

VIETATO SPEGNERE CON ACQUA



DÉFENSE D'ÉTEINDRE AVEC DE L'EAU

ACQUA NON POTABILE, NON BERE!



DÉFENSE DE BOIRE

DIVIETO DI ACCESSO



INTERDIT AU PASSAGE

DIVIETO DI TRANSITO AI CARRELLI



INTERDIT AU PASSAGE DE CHARIOTS

VIETATO USARE FIAMME LIBERE



FLAMME NUE INTERDITE

VIETATO FUMARE



DÉFENSE DE FUMER

SEGNALI DI PRESCRIZIONE – SIGNAUX DE PRESCRIPTION

Sono segnali che indicano un comportamento da seguire

Ces signaux indiquent un comportement à suivre

Caratteristiche

- forma **rotonda**
- immagine **bianca** su sfondo **blu**

SI DEVE FARE



Caractéristiques

- forme **circolare**
- image **blanche** sur fond **bleu**

OBLIGATOIRE!

ESEMPI – EXEMPLES

OBLIGATORIO IL CASCO PROTETTIVO



PROTECTION DE LA TÊTE OBLIGATOIRE

PROTEZIONE DA CADUTE OBLIGATORIA



PROTECTION CONTRE LES CHUTES

MASCHERA OBLIGATORIA



MASQUE À GAZ OBLIGATOIRE

PROTEZIONE UDITO OBLIGATORIA



PROTECTEUR OBLIGATOIRE

PROTEZIONE OCCHI OBLIGATORIA



PROTECTION DES YEUX OBLIGATOIRE

ABITI DI SICUREZZA OBLIGATORI



TENUE DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRE

OBLIGO GENERICO CON EVENTUALI SEGNALI SUPPLEMENTARI



OBLIGATION GÉNÉRALE

SEGNALI DI AVVERTIMENTO – PANNEAUX D'AVERTISSEMENT

Sono segnali che avvertono di un rischio o di un pericolo

Caratteristiche

- forma **triangolare**
- immagine **nera** su sfondo **giallo** con bordo **nero**

PERICOLO!



Ces signaux de sécurité indiquent un risque ou un peril

Caractéristiques

- forme **triangulaire**
- image **noire** sur fond **jaune**, bordure **noire**

DANGER!

ESEMPI – EXEMPLES

BASSA TEMPERATURA	MATERIALE COMBURENTE	MATERIALE ESPLOSIVO	MATER. INFIAMMABILE O ALTA TEMPERATURA	SOSTANZE TOSSICHE O VELENOSE	SOSTANZE CORROSIVE
BASSE TEMPÉRATURE	MATIÈRES COMBURENTES	MATIÈRES EXPLOSIVES	MAT. INFLAMMABLES HAUTE TEMPÉRATURE	MATIÈRES TOXIQUES	MATIÈRES CORROSIVES
SOSTANZE NOCIVE O IRRITANTI	RISCHIO BIOLOGICO	RADIAZIONI NON IONIZZANTI	MATERIALE RADIOATTIVO	CAMPO MAGNETICO INTENSO	TENSIONE ELETTRICA PERICOLOSA
MATIÈRES NOCIVES OU IRRITANTES	RISQUE BIOLOGIQUE	RAYONNEMENTS NON IONISANTS	RAYONNEMENTS, MA- TIÈRES RADIOACTIVES	CHAMP MAGNETIQUE IMPORTANT	DANGER ÉLECTRIQUE
CARICHI SOSPESI	CARRELLI DI TRASPORTO	CADUTA CON DISLIVELLO	PERICOLO DI INCIAMPO	PERICOLO GENERICO	
CHARGES SUSPENDUES	VEHICULES EN MOUVEMENT	CHUTE AVEC DÉNIVELLEMENT	TRÉBUCHEMENT	DANGER GÉNÉRAL	

SEGNALI DI SOCCORSO-SALVATAGGIO PANNEAUX DE SECOURS OU DE PREMIER SECOURS

Sono segnali che indicano le uscite di sicurezza, i mezzi di soccorso e salvataggio

Caratteristiche

- forma **quadrata o rettangolare**
- immagine **bianca** su sfondo **verde**

**SEGUIRE O USARE
IN CASO DI EMERGENZA!**



Ces signaux de sécurité indiquent les sorties d'urgence et les moyens de secours

Caractéristiques

- forme **carrée ou rectangulaire**
- image **blanche** sur fond **vert**

**SUIVRE OU UTILISER EN CAS
D'EMERGENCE!**

ESEMPI – EXEMPLES

DOCCIA DI SICUREZZA	LAVAGGIO DEGLI OCCHI	PRONTO SOCCORSO	TELEFONO D'EMERGENZA	BARELLA
DOUCHE DE SÉCURITÉ	RINÇAGE DES YEUX	POSTE PREMIER SECOURS	TELEPHONE POUR LE PREMIER SECOURS	CIVIÈRE
		DIREZIONE DA SEGUIRE (IN AGGIUNTA AI CARTELLI INDICATI IN ALTO)		
		DIRECTION À SUIVRE (À CÔTÉ DES PANNEAUX PRÉCÉDENTS)		
		USCITA - USCITA DI EMERGENZA		
		SORTIE - DIRECTION DE SECOURS		

CARTELLI PER ATTREZZATURE ANTINCENDIO PANNEAUX ANTI-INCENDIE

Sono cartelli che indicano la posizione delle attrezzature antincendio

Caratteristiche

- forma **quadrata** o **rettangolare**
- immagine **bianca** su sfondo **rosso**

USARE IN CASO DI INCENDIO!



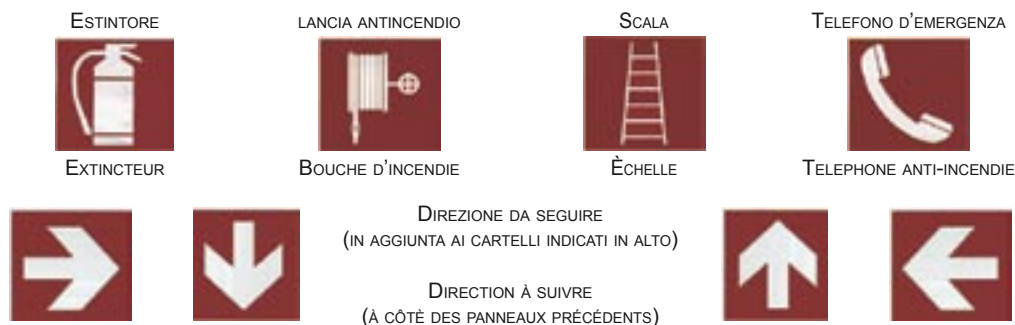
Ces panneaux donnent des indications sur les appareils contre les incendies

Caractéristiques

- forme **carrée** ou **rectangulaire**
- image **blanche** sur fond **rouge**

UTILISER EN CASE D'INCENDIE!

ESEMPI - EXEMPLES



SOSTANZE PERICOLOSE - MATIÈRES DANGEREUSES

Oltre ai cartelli segnaletici, ci sono etichette e cartelli che indicano la pericolosità di alcune sostanze

Etichette per contenitori

I contenitori delle sostanze pericolose devono essere segnalati con etichette di sicurezza

Caratteristiche

- forma **quadrata**
- immagine **nera** su sfondo **arancio** con bordo **nero**

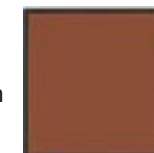
Il y a des étiquettes et des panneaux obligatoires pour l'indication de matières dangereuses

Étiquettes sur les contenants

Les contenants des matières dangereuses doivent être bien étiquetés

Caractéristiques

- forme **carrée**
- image **noire** sur fond **orange**, bordure **noire**



ESEMPI - EXEMPLES



Trasporto di sostanze pericolose

Il trasporto di prodotti chimici pericolosi deve essere segnalato con adeguati pannelli

Caratteristiche

- forma **romboidale**
- immagine **nera** su sfondo **arancio** con bordo **nero**

Transport de matières dangereuses

Les produits chimiques dangereux doivent être bien indiqués pendant le transport

Caractéristiques

- forme de **losange**
- image **noire** sur fond **orange**, bordure **noire**



ESEMPI - EXEMPLES

